



Centre Hospitalier de Cluny

**TARIFS DES PRIX DE JOURNEE AU 01/01/2014**  
**E/ACC/015**

Date d'application :

13/01/2014

Indice d'édition :

S

1/1

SERVICE	Tarifs Journaliers		
<b>MEDECINE</b>			
Régime commun	551,50 €		
Majoration pour Régime Particulier	45,00 €		
Forfait Journalier	18,00 €		
<b>SOINS DE SUITE</b>			
Régime commun	143,14 €		
Majoration pour Régime Particulier	45,00 €		
Forfait Journalier	18,00 €		
<b>E.H.P.A.D</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Dépendance</b>	<b>Soins</b>
-			pris en charge par la sécurité sociale
* <u>Personnes de + de 60 ans</u>			
* Personnes relevant des GIR 1 et 2	51,28 €	22,43 €	54,06 €*
* Personnes relevant des GIR 3 et 4	51,28 €	14,23 €	42,21 €*
* Personnes relevant des GIR 5 et 6	51,28 €	6,04 €	30,36 €*
<u>Le minimum à charge du résident s'élève 57,32 €</u>			
* <u>Personnes de - de 60 ans</u>	69,60 €		51,52 €*
<b>SOINS à DOMICILE</b>			
Forfait de soins pris en charge par la Sécurité Sociale Personnes âgées de 60 ans et plus	33,52 €*		
Forfait de soins pris en charge par la Sécurité Sociale Personnes handicapées	30,93 €*		
<b>ACCUEIL DE JOUR</b>			
Journée complète	45,83 €		
Demi-journée avec repas	25,42 €		
Demi-journée sans repas	20,40 €		

< [Référence de la Tarification](#) >Applicable au 01/08/2013

{ Arrêté de Monsieur le Directeur de l'ARS Bourgogne en date du 18/07/2013

Applicable au 01/01/2013

{ Arrêté de Monsieur le Directeur de l'ARS Bourgogne en date du 21/06/2013

Applicable au 01/01/2014

{ Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général arrêté n° 123008 du 27/12/2013

Applicable au 01/01/2013

{ Forfait Journalier - arrêté ministériel du 23.12.09

(\*) tarifs 2013